

Mairie de ST ANDRE-en-VIVARAIS

Nbre de Conseillers :

- en Exercice : 9
- Présents : 8
- Votants : 9

L'an Deux Mille vingt trois

Le 07 Novembre 2023 à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST André-en-Vivaraï
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire bâtiment ancienne
école,
sous la Présidence de M. CAVROY Antoine Maire.

Date de convocation

Adressée individuellement

A chaque membre

Le : 31/10/2023

Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, CHARRIER Brigitte,
GRANGEON Régis, MAILLE Nadège, MARCON Jean Michel, MONGRENIER
Julien, PAULET Marjolaine

Absents :

Pouvoirs : QUIBLIER Aymeric donne pouvoir à MARCON Jean Michel

Secrétaire : a été nommé(e) secrétaire

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2023

N°2023-37 : Objet : Elus municipaux : mandat spécial

Le conseil municipal donne mandat spécial à Monsieur le Maire pour ses déplacements au Congrès des Maires pendant la durée du mandat.

N°2023 - 38 Objet : Convention de rachat de matériel à l'association gestion de l'école

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

De racheter le matériel pour la somme de 1 645.50 €, le matériel pouvant être utilisé par la collectivité ou les associations.

Cette somme sera versée sur le compte de l'association après signature de la convention par les deux parties.

N°2023 - 39 Objet : Avenant à la convention d'objectifs Commune- Association de gestion de l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De verser une subvention complémentaire de 5 742.25 €
- D'approuver l'avenant ci-annexé, entre la commune de St André en Vivaraï et l'association de gestion de l'école

N° 2023- 40 Objet : Bâtiment école - tarif de location salle de classe et bureau adjacent

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reporter cette délibération lors d'un prochain conseil municipal.

N°2023 - 41 Objet : Convention avec le SDEA pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE RECOURIR** à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie,
- D'AUTORISER** le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA.

N° 2023 - 42 Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour les travaux de débroussaillage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter cette délibération lors d'un prochain conseil municipal.

N° 2023 - 43 Objet : Délibération pour officialiser notre sortie du projet d'intégration au Parc Naturel Régional du Pilat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire ne souhaitant pas donner une suite favorable au projet d'intégration au PNR.

N° 2023-44 Objet : Institution de la procédure d'enregistrement pour les meublés de tourisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De mettre en place un téléservice afin de permettre d'effectuer la déclaration. Cette mise en œuvre se traduit par une convention avec la Communauté de communes Val'Eyrieux pour la mise à disposition gratuite du service « Declaloc' ».

N° 2023 – 45 Objet : Finalisation de la procédure de désaffectation d'un ancien chemin rural au lieu-dit Beaudinet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de la désaffectation définitive du chemin rural et de son aliénation en vue d'une cession au riverain.

N° 2023- 46 Objet : Echéance du contrat de location du photocopieur de la mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter cette délibération lors d'un prochain conseil municipal.